

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 9 avril 2024 à 20H30

Le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, Mme Christelle LEONARD, M. Gervais LAMARE, M. Pascal MERIGUET, M. Jean PUYHARDY, M. Patrick BOHERS.

Absents : M. André CLARISSE.

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Jean PUYHARDY est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes administratifs 2023 communal et lotissement.
- Validation des comptes de gestion 2023 communal et lotissement.
- Vote de l'affectation des résultats communal et lotissement.
- Vote des taxes.
- Vote des subventions 2024.
- Vote du budget communal 2024.
- Vote du budget lotissement 2024.
- Point sur le bulletin municipal.
- Adaptation du réseau téléphonique à la mairie.
- Point projet éclairage public.
- Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.
- Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage de la mairie.
- Point sur le projet isolation des bâtiments.
- Régularisation cadastre : parcelles liées à la rectification des virages VC5 en 1992.
- Reliure des registres.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

Approbation des comptes administratifs 2023 communal et lotissement.

L'ensemble du conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif communal 2023 qui a été présenté. Il se clôture avec un résultat cumulé de 689 560.01 € en fonctionnement et - 33 904.76 € en investissement.

Il a aussi adopté le compte administratif 2023 Lotissement des Grandes Laides. Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 36 711.99 € et de fonctionnement de 6 588.95 €.

Validation des comptes de gestion 2023 communal et lotissement.

L'ensemble du conseil municipal a adopté à l'unanimité les comptes de gestion 2023 qui ont été présentés.

Vote de l'affectation des résultats communal et lotissement.

Budget communal : le conseil municipal décide d'affecter 33 904.76 euros à la section d'investissement au compte 1068. La différence de l'excédent de fonctionnement sera reprise à la

section de fonctionnement pour 655 655.25 euros. Le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 33 904.76 €.

Budget lotissement : le conseil a décidé d'affecter le déficit d'investissement en investissement et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement.

- **Vote des taxes.**

Le conseil municipal décide d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 11.96% au lieu de 11,17 % et de conserver le même taux pour la taxe foncière soit 30.29 % et la taxe foncière non bâtie 61.20 %.

- **Vote des subventions 2024.**

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions des différents organismes et associations.

- **Vote du budget communal 2024.**

Le conseil municipal vote le budget 2024 à l'unanimité.

- **Vote du budget lotissement 2024.**

Le budget lotissement est approuvé à l'unanimité.

- **Point sur le bulletin municipal.**

Mme Christelle LEONARD indique que la rédaction provisoire du bulletin est fini. Il pourra être vérifié lors du prochain conseil municipal.

- **Adaptation du réseau téléphonique à la mairie.**

Mr le Maire indique qu'un commercial de la société Rex Rotary a proposé une offre pour adapter le réseau téléphonique en numérique avec un changement des appareils. Ce contrat a une durée de 5 ans avec la société. Le conseil décide d'attendre le passage à la fibre et de demander une proposition à ORANGE pour une comparaison de prix.

- **Point projet éclairage public.**

La demande de subvention a été effectuée auprès du conseil départemental. Pour ce projet 3 subventions ont été demandées: une de 43.62 % au SEHV, une de 20 % à l'état dans le cadre du fonds verts et une de 16.38 % au conseil départemental.

- **Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la subvention du conseil départemental dans le cadre des CTD a été accordée pour 10000 € et celle de l'état dans le cadre de la DETR a été accordée pour 11 000 €.

- **Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage de la mairie.**

Aucunes nouvelles de la société MR bâtiment qui devait effectuer les travaux de remplacement des vitres. Donc voir pour trouver une autre entreprise qui peut faire ces travaux.

- **Régularisation cadastre : parcelles liées à la rectification des virages VC5 en 1992.**

Le bornage a été effectué par le Cabinet Vincent de Saint Junien.

- **Reliure des registres.**

Une demande de devis a été faite auprès de la société Fabrègue pour relier 2 registres.

- **Questions diverses.**

- Antenne mobile : Mr le Maire indique qu'il a une réunion de prévue à la Préfecture.
- Goudronnage des routes par la CCPOL : finir le village de la Buzatière, Chez Forest, Puissenet et Bataillou. Le total des travaux est de 52 000 € HT.
- Trois composteurs ont été installés par le SYDED dans le parc de l'église.
- Les travaux au pont de la Féranchie sont terminés. Des rambardes seront installés par la CCPOL de chaque côté.

- **Résumé des réunions et des commissions.**

- SYMBA : M Gervais LAMARE a assisté à la réunion concernant le vote des budgets.
- Office de tourisme et marchés festifs : Mme Christelle LEONARD s'est rendue à une réunion concernant les marchés festifs. L'animation sera musicale.
- Syndicat des transports scolaires : Mme Marylène GAUTHIER a été à la réunion concernant le vote du budget. 8 enfants de Chéronnac sont concernés par le transport scolaire. Le prix est de 15 € par enfants pris en charge par la commune.
- Commission culture à la CCPOL : Mme Maria DECOUTY indique que le règlement intérieur à changer.
- SIAEP : Mr Jean PUYHARDY a assisté à la réunion pour le vote du budget. Il indique que le réseau entre les Salles Lavauguyon et Maisonnais va être renforcé pour pouvoir alimenter le château d'eau de Maisonnais.
- Commission des ordures ménagères : Mr Pascal MERIGUET était présent à cette commission.

Fin de la séance à 23h.

**Le secrétaire,
Jean PUYHARDY.**



**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**

